

CHANVRE C'EST LÉGALE ?

Par Profil supprimé Postée le 09/01/2017 01:39

C'était pour savoir si le chanvre était légal , cest pas pour fumer mais si j'en possède je suis en droit ?

Mise en ligne le 10/01/2017

Bonjour,

Vous vous demandez si la possession de chanvre est légale.

Premièrement et à titre de rappel, le cannabis et le chanvre sont la même plante.

Deuxièmement, il semble important de préciser qu'il existe deux espèces de chanvre qui se ressemblent énormément.

Le Cannabis sativa indica ou chanvre indien, à partir de laquelle est produite la drogue. Son usage, sa production, sa vente et sa simple possession sont interdits.

Le Cannabis sativa ou chanvre textile, dont la culture est autorisée en particulier pour ses fibres dont on tire la corde de chanvre.

Il semble donc primordial que vous vérifiez l'espèce de la plante avant d'en avoir chez vous.

Pour toutes autres informations, n'hésitez pas à nous contacter soit par téléphone tous les jours de 8h à 2h du matin ou par chat, via notre site internet www.drogues-info-service.fr, tous les jours de 14h à 2h.

Cordialement
